

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 septembre 2023

n° 102-23

Objet : *RS - Commune de La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles cadastrées section B n° 72-131-350-351 pour l'aménagement des berges de la Leysse*

- date de convocation le 08 septembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierreton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Pierre Duperier - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Brigitte Bochaton - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Martin Noblecourt à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 septembre 2023

délibération n° 102-23

objet **RS - Commune de La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles cadastrées section B n°72-131-350-351 pour l'aménagement des berges de la Leysse**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la collectivité a engagé un vaste programme de travaux de confortement des digues et de lutte contre les inondations dans la traversée de l'agglomération, associé à des actions de restauration écologique des rivières. La Leysse a été sécurisée entre la sortie de Chambéry et le pont de l'autoroute A41, et l'Hyères est en cours de travaux pour terminer de sécuriser et de restaurer la confluence Leysse/Hyères.

La suite de ce programme passe par l'aménagement du tronçon manquant entre le pont de l'A41 et le bras de décharge des crues de la Leysse.

L'état actuel de la digue en rive droite sur ce tronçon est préoccupant pour les raisons suivantes :

- digue ancienne de plus de 150 ans,
- digue en mauvais état avec la présence de tassements et de fissures d'érosion,
- présence de réseaux d'eaux épurées de Grand Chambéry (D1200),
- support de la piste cyclable du Département.

Ainsi, les études de danger menées par la collectivité concluent à un risque de rupture de la digue avéré à partir de 200 m³/s.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, la collectivité doit anticiper sur la gestion du foncier dans le secteur. Ainsi, dans un premier temps, des négociations amiables sont engagées avec les propriétaires.

Les parcelles cadastrées section B n° 72-131-350-351, situées lieu-dit Jambe de Fer Nord, sur la commune de La Motte-Servolex, appartenant à Albert Morat, sont impactées pour partie par les travaux.

Il est donc proposé d'acquérir ces parcelles, soit une superficie cadastrale totale de 14 708 m², au prix de 14 999 €.

L'ensemble des droits, taxes et honoraires générés par l'acte authentique ou l'acte administratif seront à la charge de Grand Chambéry.

La présente acquisition est exonérée de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'acquisition et la cession des biens immeubles comprises entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 20 mai 2022,

Vu l'accord d'Albert Morat, propriétaire des parcelles cadastrées section B n° 72-131-350-351,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 72-131-350-351, situées lieu-dit Jambe de Fer Nord, sur la commune de La Motte-Servolex, appartenant à Albert Morat, soit une superficie cadastrale totale de 14 708 m², au prix de 14 999 €,

Article 2 : précise que le transfert de propriété sera passé soit par acte authentique notarié, soit conformément à l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales en la forme administrative,

Article 3 : précise que l'ensemble des frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Grand Chambéry,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir,

Article 5 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **102-23**

Objet de l'acte : RS - Commune de La Motte-Servolex - Acquisition des parcelles cadastrées section B n° 72-131-350-351 pour l'aménagement des berges de la Leysse

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 2 - Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros

Date de l'acte : 15 septembre 2023

Annexe(s) : Annexe plan

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230915-lmc1H30088H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30088H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2023

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2023

Publication sur le site internet: vendredi 15 septembre 2023